EMMA
Eaux Marensin
Maremne - Adour

DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONTROLE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR UNE VENTE IMMOBILIERE*

- Date de demande : .....

- Nom du demandeur : .....

- Adresse de correspondance du demandeur :

.....

- N° de téléphone : ..... Messagerie électronique : .....

- Nom du propriétaire *(si distinct du demandeur)* : .....

- Adresse du propriétaire *(si distinct du demandeur)* : .....

- N° de téléphone *(si distinct du demandeur)* :

- Nom de l'acquéreur et adresse de correspondance :

.....

- Adresse du bien :

.....

- Références cadastrales du bien (***plan de situation à joindre***) : .....

- **Date de vente :** .....
- **Date d'occupation des lieux** : .....

Un rendez-vous sera pris sur le terrain dans les 2 semaines suivant la réception de ce document dûment complété et signé, le rapport de ce contrôle vous sera ensuite transmis dans les 3 semaines après le rendez-vous.
Une redevance d'un montant de 160 € HT soit 176,00 € TTC (montant au 4 février 2019, et révisable annuellement par délibération du comité syndical) par logement sera facturée au demandeur.
Afin de pouvoir procéder à un contrôle complet, les ouvrages (regards de visite, bac à graisses, fosse septique ou toutes eaux, poste de relevage, épandage, etc...) devront être rendus accessibles avant le passage du technicien (regards à dégager et à desceller).
**** Contrôle effectué à la demande de l'usager, en dehors du contrôle périodique réalisé à l'initiative de la collectivité.***

Bon pour accord

Date | Signature du demandeur | Signature du propriétaire *(ou mandat de celui-ci à joindre).*

CENTRE ADMINISTRATIF : 6 allée des Magnolias - BP 25
40231 SAINT VINCENT DE TYROSSE - Tél :05 58 77 02 40
Du lundi au vendredi : 8h à 17h45
contact@emma40.fr

CENTRE SOUSTONS : 1, square d'Aquitaine - BP 55
40141 SOUSTONS Cedex - Tél 05 58 41 43 15
Du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30
www.emma40.fr